

# *Panorama des mécanismes d'incitation à l'utilisation de l'eau de pluie*

Bernard de Gouvello  
CSTB / LEESU

# *Plan de l'intervention*

---

1. Développement de la RUEP et incitations
2. Le crédit d'impôt
3. Les mécanismes d'incitations des CT
4. Deux exemples: Lille et Poitou-Charentes
5. Quelques conclusions

# 1. Le développement de la RUEP (1/2)

---

- Les 4 principaux facteurs de développement de la RUEP (1/2)
  1. Nouvelles approches Construction & Urbanisme
    - Les référentiels de construction durable
      - HQE, H&E promeuvent la RUEP (avant même l'émergence du nouveau cadre réglementaire)
      - + de 100 projets en bâtiments collectifs en 2005 (contre quelques expériences en 2000)
    - Intégration de la RUEP dans certains lotissements, éco-quartiers, projets d'aménagement
  - La RUEP sort de la pratique « militante » pour intéresser un grand nombre de M.Oa
- 2. Le changement réglementaire
  - Avant 2006: absence de textes spécifiques à l'utilisation de l'eau de pluie
  - Cas par cas → Disparité de traitement sur le territoire
  - 31/12/2006: LEMA, article 49: Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'utilisation de l'eau de pluie dans l'habitat principal + définition d'un cadre réglementaire (arrêté du 21 août 2008)
  - Les porteurs de projets disposent d'un cadre limité et perfectible mais clarifié

# 1. Le développement de la RUEP (2/2)

---

- Les 4 principaux facteurs de développement de la RUEP (2/2)
    3. Emergence d'un secteur d'activités spécifique
      - Explosion de l'offre depuis 2004 (marché des cuves dans les GSB, nombre de prestataires)
      - Structuration progressive
        - Création de syndicats professionnels (IFEP...)
        - Groupes spécialisés
        - Apparition de labels
        - Référentiels professionnels (cf. présentation de l'après-midi)
    4. Développement de mécanismes d'incitation
      - Un mécanisme national: le crédit d'impôt peut couvrir 25% du coût de l'installation (sujet à conditions)
      - Apparition d'incitations mises en place par des collectivités territoriales
- **Quelles sont ces incitations? Comment sont-elles mises en place?  
Comment sont-elles perçues?**
- **Jouent-ils un rôle majeur dans le développement de la pratique?  
Comment?**

## 2. Le crédit d'impôt (1/2)

---

- Crédit d'impôt adossé à un mécanisme existant:
  - Article 200 quater du CGI
- Montant:
  - couvre 25% de la dépense en matériel ;
  - engagé dans la limite d'un plafond de 8.000 € pour une personne seule, 16.000 € pour un couple (+ 400 € par personne à charge supplémentaire).
- Conditions d'octroi:
  - l'installation doit être construite dans une habitation principale ;
  - les travaux sont réalisés par un professionnel ;
  - seuls les montants en matériel sont pris en compte ;
  - l'installation doit comporter l'ensemble des éléments listés dans l'arrêté.

## 2. Le crédit d'impôt (2/2)

---

- Débat sur le taux et le plafond
  - Version initiale: 40%, plafond à 5000 €
  - Après Sénat: 15%, plafond à 8000 €
  - Version finale: 25%, plafond à 8000 €
    - Montant issu d'un compromis, non d'une rationalité économique
  
- Un succès « très mitigé »
  - En 2009, le montant du poste "récupération des eaux pluviales" représente 28 M€ sur une dépense totale de 2928M€ pour l'ensemble du montant 200 quater, i.e. moins de 1%

# 3. Les mécanismes d'incitation des CT (1/7)

---

- Etude en Sciences Politiques réalisée en 2009 dans le cadre du projet SR-Util (LEESU/CSTB) sur les scénarios de développement de la RUEP en IdF
  - Objectifs:
    - Repérage et caractérisation des mécanismes d'incitation à la RUEP mis en place par des CT
    - Analyse effectivité/efficacité/efficience
  - Méthodologie:
    - Dépouillement systématique des présentations des agendas 21 des régions, départements, communautés de communes et d'agglomération et communes et mis en ligne sur Internet
    - Constitution d'une base de données
    - Analyse détaillée de plusieurs exemples
  - Source:
    - Internet
    - Presse spécialisée
    - Entretiens semi-directif

# 3. Les mécanismes d'incitation des CT (2/7)

## Structuration de la BDD et de la grille d'entretien

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Données Générales</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Ville</i></li><li><i>Nb d'habitants</i></li><li><i>Dispositif</i></li><li><i>Date</i></li></ul></li><li>• <b>Lieux/contextes</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Contexte politique local</i></li><li><i>Urbanisation</i></li><li><i>Type de projet</i></li></ul></li><li>• <b>Justifications avancées</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Nature</i></li><li><i>Concrétisations</i></li></ul></li><li>• <b>Usages de l'EP</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Quels usages ?</i></li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Origines et auteurs</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Qui finance ?</i></li><li><i>Qui porte le projet ?</i></li><li><i>Mimétisme ou invention ?</i></li></ul></li><li>• <b>Outils</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Financiers</i></li><li><i>Sensibilisation</i></li><li><i>Echelle</i></li></ul></li><li>• <b>Nature de l'aide</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Matérielle</i></li><li><i>Remboursement</i></li><li><i>Autres</i></li></ul></li><li>• <b>Supports</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Publicisation</i></li><li><i>Institutions</i></li></ul></li><li>• <b>Retours d'expérience</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Retours possibles</i></li><li><i>Résultats</i></li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Inscription dans un projet global</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Inscription DD/HQE</i></li><li><i>Limitation des rejets ?</i></li><li><i>Cahier des charges techniques</i></li></ul></li><li>• <b>Cibles</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Qui est visé ?</i></li><li><i>Etendue du dispositif</i></li><li><i>Quelle stratégie de cibles ?</i></li></ul></li><li>• <b>Disséminations</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Formation</i></li><li><i>Exemplarité</i></li><li><i>Europe</i></li></ul></li><li>• <b>Impacts du dispositif</b><ul style="list-style-type: none"><li><i>Réception par les cibles</i></li><li><i>Réactions des acteurs de l'eau</i></li><li><i>Réactions des acteurs</i></li></ul></li></ul>
--	---	---



# 3. Les mécanismes d'incitation des CT (3/7)

---

- Définition générale du mécanisme d'incitation

**Mécanisme d'incitation** : l'ensemble des moyens – financiers, démonstratifs, politiques – résultant de l'action de pouvoirs publics (quel qu'en soit l'échelon territorial) ayant pour visée la diffusion de l'emploi de l'eau de pluie récupérée à des usages jusqu'alors obtenus avec de l'eau potable

- Les différents mécanismes possibles

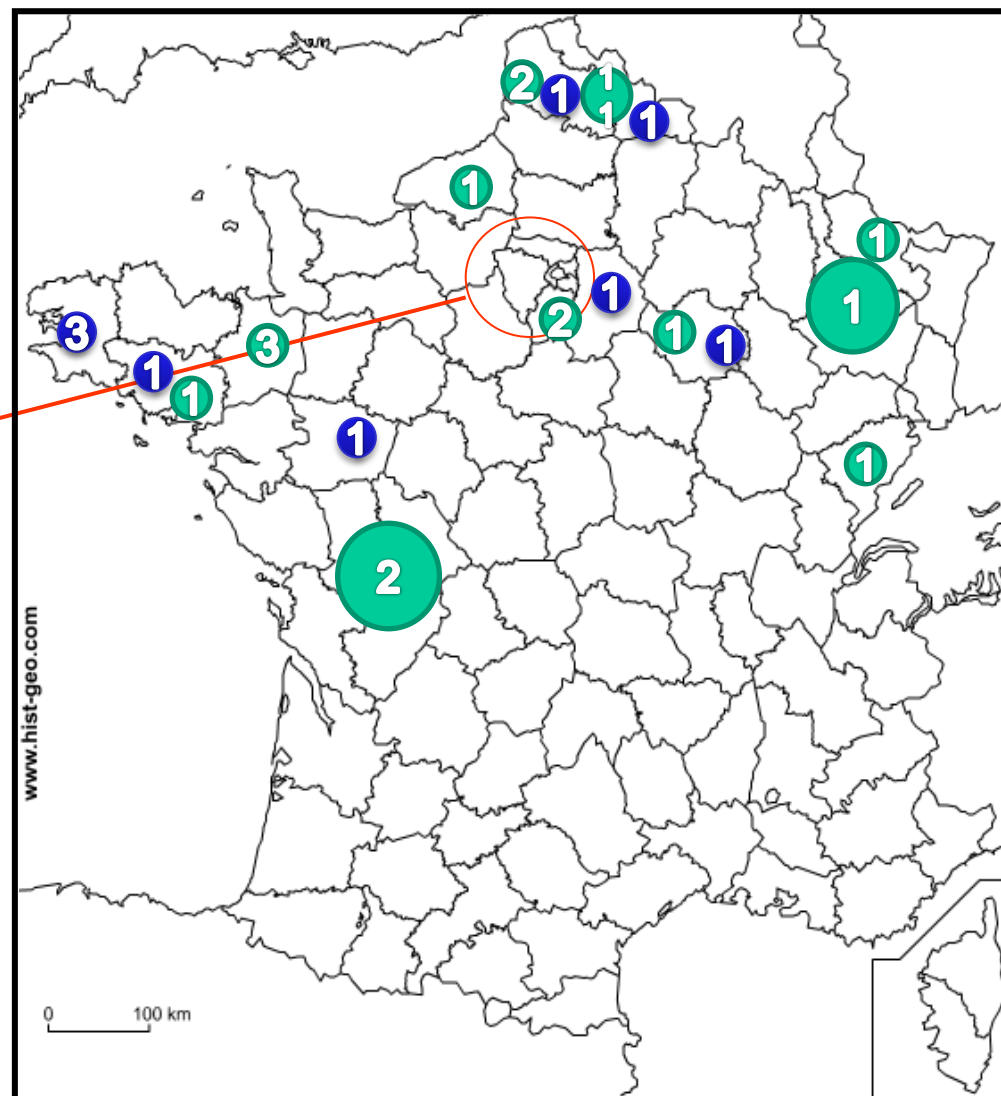
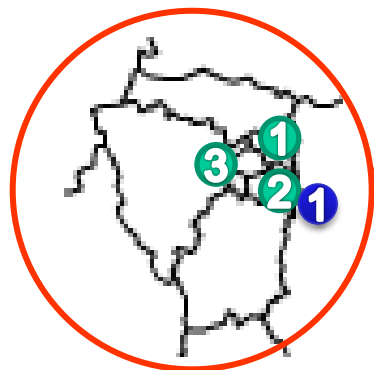
- Campagne d'information spécifique (via prospectus, Bus Inf'eau, exposition...)
- Réalisation d'opérations de démonstration, notamment sur le patrimoine de la collectivité (ex: annexe de mairie de Loos-en-Gohelle)
- Promotion via une procédure d'éco-quartier
- Appel à projets (ex: Région Franche-Comté) avec subvention pour les lauréats
- Incitation financière accordée sous conditions
- ...

- Résultats

- 43 cas de politiques locales d'incitation repérés
- 33 concernent des incitations financières

### 3. Les mécanismes d'incitation des CT (4/7)

-  Mécanisme financier
-  Mécanisme autre
-  Municipalité
-  ou Département
-  Région



#### Tendances:

1. Répartition inégale sur le territoire
2. Effet de mimétisme régional

### 3. Les mécanismes d'incitation des CT (5/7)

---

- **Des mécanismes financiers divers à plusieurs titres**

1. **Formules d'aide**
2. **Conditions d'attribution de l'aide**
3. **Montants engagés et octroyés**
4. **Durabilité**

**→ Mais une cible privilégiée : le propriétaire à la parcelle / la maison individuelle**

# 3. Les mécanismes d'incitation des CT (6/7)

---

## ● 4 formules d'aide différentes

1. Remboursement d'une somme forfaitaire → 14 exemples repérés
  - Indexation éventuelle à la taille de la cuve
  - Existence d'un seuil plafond
  - Exemples: Région Lorraine, diverses collectivités de la région lilloise, opération 200 cuves de la Région Poitou-Charentes
2. Remboursement d'un pourcentage des sommes engagées → 10 exemples
  - Pourcentage variable de 20 à 60%
  - Existence d'un seuil plafond
  - Exemples: Drancy, Hauts de Seine, opération 10.000 kits de Poitou-Charentes
3. Aide « inévitable » → 5 exemples repérés
  - Distribution gratuite de bacs chez l'habitant (Ex: Champigny sur Marne).
  - Parcelle automatiquement dotée (Ex: Chevaigné)
4. Vente de dispositif à prix réduit → 4 exemples repérés
  - Mise en place d'un service *ad hoc* de revente (Ex: Lorient)

### 3. Les mécanismes d'incitation des CT (7/7)

- Hétérogénéité des conditions d'attribution des aides

Conditions d'attribution	Nombre de promoteurs
Cibles	Particuliers : 28
	Collectivités : 3
	Particuliers et collectivités : 1
Mention d'un usage intérieur nécessaire ou possible	5
Indexation au revenu	3
Label sur l'installation	2

+ cumulable/non cumulable avec crédit d'impôt

- Hétérogénéité des montants attribués  
Fourchette comprise entre:
  - 23 € (Rennes: cuve extérieure seule) et
  - 1300 € (Poitou-Charentes: opération 200 cuves)
- Durabilité incertaine et variabilité dans le temps  
Opérations ponctuelles et politiques pluri-annuelles

## 4. Deux exemples (1/2)

---

- Exemple n 1 : Lille (2006-...)
  - **Systeme hybride:**
    - prime à l'installation d'équipements à hauteur de 100 € par tranche d'1 m<sup>3</sup>, jusqu'à 5 m<sup>3</sup> et dans la limite du coût réel
    - prise en charge de 20 % du coût de main d'œuvre de raccordement si le particulier envisage d'utiliser l'eau de pluie à l'intérieur de son domicile.
  - **Opération « inefficace » en termes de réception...**
    - 8 dossiers instruits en 2 ans
  - **... mais efficace en termes d'essaimage**
    - reprise de la logique dans les villes environnantes
  - **Poursuite de l'opération**
    - relève de la prime à 200 € la tranche d'un m<sup>3</sup>
    - élargissement à d'autres cibles que la maison individuelle

## 4. Deux exemples (2/2)

- Exemple n 2: Poitou-Charentes (année 2006)
  - 2 dispositifs:
    - Opération 10.000 kits de récupération d'eau de pluie
      - Usages extérieurs seuls
      - Remboursement jusqu'à 30 % de la somme dépensée par les particuliers pour acheter le dispositif dans une limite de 50 € pour des cuves d'au moins 1 m<sup>3</sup>.
    - Opération 200 cuves
      - Cuves de récupération d'eau de pluie aux fins d'utilisation extérieure et intérieure (toilettes et lavage sont encouragés).
      - 700 € pour les particuliers installant des cuves d'au moins 2,5 m<sup>3</sup>, puis 200 € par tranche de 2,5 m<sup>3</sup> supplémentaire jusqu'à un plafond d'aide de 1300 €.
      - Octroi de ces subventions conditionné au revenu imposable du foyer demandeur
  - Opération « efficace »
    - Opération 10.000 kits: près de 5000 aides attribuées en 18 mois
    - Opération 200 cuves: la région a financé près de 250 dispositifs
  - Abandon avant l'avènement de l'arrêté de 2008

# 4. Quelques conclusions

---

## 1. Réception des politiques d'incitation:

- un nombre de personnes aidées très variable: (exemples contrastés de Lille et de Poitou-Charentes)
- Paramètres explicatifs
  - Information insuffisante
  - Effet d'aubaine si offre limitée vs procrastination si offre « permanente »
  - Niveau d'aide insuffisant au regard du coût des installations

## 2. Des mécanismes déconnectés du calcul de RI:

- Le retour sur investissement : un argument rarement évoqué/pris en compte dans la définition des mécanismes
  - Technique trop peu rentable?
  - La finalité des incitations ne se situe pas là?
    - quid de la viabilité de ces mécanismes à moyen terme?



## 4. Quelques conclusions

---

3. Grande diversité des mécanismes financiers et de leur durabilité
  4. Succès « mitigé » des mécanismes financiers
    - Réception variable des politiques d'incitation mais généralement faible
    - Des mécanismes déconnectés du calcul de RI. Le retour sur investissement est un argument rarement évoqué/pris en compte dans la définition des mécanismes
- La mise en place de ces mécanismes tant par l'Etat que par les CT apparaît plus comme un outil de « publicisation » d'une pratique que comme une aide basée sur une rationalité économique.

---

***Merci pour votre attention***

